

## **Plis électoraux 2017 : Risque de rétention de courrier et/ou de non distribution des plis électoraux...avec l'argent des contribuables !**

**Communiqué de Presse**

La Poste n'est vraiment pas une entreprise comme les autres...

Missionnée pour la distribution des professions de foi électorales, elle a ainsi encaissé de la part de l'État autour de 70 millions d'euros.

Ceci pour rémunérer les facteurs-trices de cette charge de travail supplémentaires conséquente.

Or, elle entend...se garder cette enveloppe sous le matelas en payant au lance-pierre ses postiers-ères voire en ne les payant pas du tout ! Cela nous rappelle les 300 millions du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) que La Poste encaisse gentiment chaque année tout en supprimant plus de 7 000 emplois en 2016...

**Conséquences** : De nombreux-euses facteurs-trices refusent de prendre en charge cette distribution dans ces conditions. **Des contribuables qui devraient bosser gratuitement ? Un comble !**

Les collègues de Fos sur Mer étaient en grève ce mardi 18 avril pour protester contre cette soupe au rabais...

**SUD PTT a mis des préavis de grève à la disposition des personnels pour négocier des conditions de distribution de ces plis de mardi 18 avril à samedi 22 avril 2017.**

La Poste, outre ses menaces de sanction ou de placement d'office en grève (récurrents malheureusement), a laissé entendre qu'elle pourrait retenir le courrier « classique » au profit de la propagande électorale et de fait, se livrer à de la rétention de courrier !

Prompte à balancer son personnel en discipline pour s'être rendu coupable de rétention de courrier, qui mettra le PDG de La Poste en discipline, histoire de lui rappeler le respect des règles ?!

**Ce matin à Fos sur Mer**, La Poste réagit à la grève des collègues en faisant procéder au retrait des étiquettes adressées... Faute de facteurs-trices, les électeurs-trices deviennent donc anonymes...on est tombé très bas !

**Des assemblées générales se tiennent quotidiennement dans les centres courrier pour tenter d'obtenir un juste partage des richesses, pour que l'effort des postiers-ères chargé-e-s de cette mission soient rétribués et au final, pour légitimer l'utilisation de l'argent public !**

**Contact Syndicat Sud APT 13** : Yann QUAY-BIZET au 06.83.67.74.21  
Yann REMLE au 06.77.73.73.11



**Syndicat Solidaires Unitaires Démocratiques APT 13**

BP 90055 13202 Marseille Cedex 02

Mail : [sud13poste@orange.fr](mailto:sud13poste@orange.fr) / Tél : 04.91.11.63.30 / Fax : 04.91.11.63.39

Site internet : [www.sudptt13.org](http://www.sudptt13.org) / Facebook : [www.facebook.com/sudapt13](http://www.facebook.com/sudapt13)